



Chers Collègues,

Les Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL se sont déroulées à ANGLET, dans les Pyrénées Atlantiques du Mercredi 16 au Vendredi 18 Octobre 2013, où nous avons été accueillis par les élus de la mairie et le président du Conseil général, que je remercie encore vivement de leur accueil chaleureux, sous un soleil magnifique.

Cette année, près de 300 élus se sont de nouveau déplacés pour partager leurs préoccupations sur l'avenir des collectivités du littoral de métropole et d'Outre-mer et échanger sur leurs bonnes pratiques et leurs projets d'aménagement, respectueux de l'environnement et des milieux naturels.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir Madame Marylise LEBRANCHU, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique, qui a écouté la synthèse de la première journée de nos Journées Nationales d'Etudes puis qui a présenté les grandes lignes de la réforme de l'Etat, en soulignant l'importance des territoires littoraux dans l'aménagement équilibré du territoire national.

Je remercie les élus Antillais, de Martinique et de Guadeloupe, mais aussi de Guyane, venus nombreux nous rejoindre et qui ont exprimé leurs problématiques spécifiques et qui nous sollicitent pour relayer leurs attentes auprès du gouvernement (inquiétude au sujet des impacts du chloredécone sur la qualité des produits de la mer ; érosion côtière en raison de la violence des événements climatiques ; appui aux projets de recherche d'énergies nouvelles).

Nous nous sommes tous réjouis de pouvoir désormais compter sur le Conseil National de la Mer et des Littoraux, installé en Janvier 2013, où nous allons poursuivre nos réflexions et élaborer avec les représentants des autres secteurs maritimes, la future stratégie nationale pour la mer et le littoral.

L'implication de plus en plus forte des différents niveaux de collectivités territoriales dans la politique en faveur de la mer et du littoral est un facteur de plus grande cohérence et d'espoir pour le développement de nos collectivités.

Au niveau des régions et façades maritimes, les élus qui participent aux conseils maritimes de façades nous ont fait part des travaux qu'ils menaient et qui doivent nourrir le niveau national afin de prendre en compte la diversité des littoraux, comme nous devons souvent le rappeler à nos interlocuteurs des services de l'Etat et notamment du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Ceux-ci nous ont fait l'amitié de venir nous écouter et partager nos travaux et nous les en remercions.

Nous avons de nouveau expérimenté la formule de se réunir, en plus des séances plénières, en ateliers thématiques pour approfondir les questions qui nous sont communes : Comment mieux associer les élus au choix d'implantation des énergies renouvelables en mer? Comment prévenir les risques littoraux dans un contexte de changements climatiques plus forts ? Quels aménagements possibles pour les collectivités du littoral ? Comment gérer les espaces naturels littoraux et avec quels moyens ? Comment mettre en œuvre les solidarités territoriales entre les communes du littoral et l'arrière-pays ?

Frédéric CUVILLIER, ministre délégué aux Transports, à la Mer et à la Pêche m'a chargé d'excuser son absence mais nous ne manquerons pas de le tenir informé en lui adressant la résolution générale en cours de rédaction, qui va reprendre la synthèse de nos débats.

Jean-François RAPIN
Président de l'ANEL,
Maire de MERLIMONT
Conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais



Journées Nationales
d'Etudes de l'ANEL

16, 17 et 18 Octobre 2013

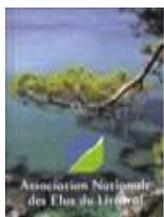


à ANGLET



VIE DE L'ANEL

Le 3 septembre 2013, Christine LAIR, Déléguée générale et Gérard RUIZ, président de la Commission « Coopérations Internationales » de l'ANEL, ont rencontré les représentants de la Délégation pour l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes. L'ANEL a déposé sa candidature pour l'octroi d'un label « expertise internationale » pour la thématique « protection et valorisation du littoral », dans le cadre du programme d'appui à la coopération thématique des collectivités territoriales PACT2. La labellisation de l'expertise de l'ANEL vient d'être obtenue et dans le cadre de celle-ci, Gérard RUIZ a été invité à intervenir, au titre de l'ANEL, pour présenter les actions menées par notre Association, au cours des 2èmes Assises de la Coopération décentralisée France-Balkans, à TIRANA, en Albanie, les 24 et 25 octobre 2013.



Label "port d'intérêt patrimonial": Françoise PERON, professeur émérite de l'Université de BREST a réuni les membres du jury, dont le président d'honneur Yvon BONNOT, et Christine LAIR, à l'ANEL le Jeudi 12 septembre 2013, afin de finaliser les critères d'éligibilité à ce nouveau label.

Conférence environnementale du Vendredi 20 et Samedi 21 Septembre 2013 : Le président Jean-François RAPIN et Dominique GODEFROY, adjoint au maire de Boulogne-sur-Mer et membre du CA de l'ANEL, accompagnés de Christine LAIR, étaient invités à suivre l'Atelier sur la biodiversité marine. Ce fut l'occasion de rappeler le soutien de l'ANEL aux ultramarins, s'agissant du chlอร์ดécone et de rappeler les débats qui se sont tenus au sein du Bureau du CNML sur les inquiétudes des élus face au projet d'intégrer l'Agence des aires marines protégées dans la future agence de la biodiversité.

Atelier du Conservatoire du Littoral à PARIS : le président était invité à l'Aquarium de Paris, le Mercredi 25 septembre 2013, à participer aux travaux de préparation des 40 ans du Conservatoire du littoral aux côtés des gestionnaires des terrains. Il a de nouveau exprimé la proposition faite par les élus de demander le décalage (actuellement fixé à 37 millions d'euros) de la taxe de francisation des bateaux au bénéfice du budget du Conservatoire du littoral.

Atelier GIZC DATAR à MONTPELLIER, le Vendredi 27 septembre 2013 : Jean François RAPIN et Christine LAIR, ont participé à la journée organisée par la DATAR, pour envisager les possibilités de mise en réseau des acteurs de la GIZC afin de pouvoir faire bénéficier les élus et directeurs de projets des bonnes pratiques menées sur l'ensemble des territoires littoraux .

Du mercredi 16 au vendredi 18 Octobre 2013, Journées Nationales d'Etudes de l'ANEL à ANGLET.

Après les Journées d'Etudes, Jean-François RAPIN et Christine LAIR, sont allés au 3ème Congrès international des aires marines protégées, "IMPAC 3", à MARSEILLE, puis le président s'est rendu à AJACCIO, pour intervenir lors du Congrès des Maires et des Présidents d'EPCI de la Corse du Sud.

ACTUALITES DU LITTORAL

ENVIRONNEMENT et LITTORAL

Plan Submersions Rapides : des recommandations pour accélérer sa mise en œuvre

Parmi ses principales recommandations, la mission du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) insiste sur le renforcement de la fonction de chef de projet au sein des services de l'Etat, et propose de simplifier les procédures de labellisation, en supprimant le dispositif de labellisation des projets PSR et en confiant la labellisation Papi « submersion marine Xynthia » à une commission mixte interrégionale par délégation des deux préfets coordonnateurs de bassin. La priorité doit également être donnée au confortement des digues à la mer existantes. La mission met aussi l'accent sur la nécessité d'intégrer à terme, à la stratégie locale de prévention du risque d'inondation par submersions marines, une stratégie locale relative à la gestion du trait de côte et à l'érosion dunaire. Enfin, l'Etat ayant pris du retard dans l'approbation des plans de prévention des risques littoraux (PPRL), qui conditionne le taux des aides du Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) ou Fonds Barnier, la mission préconise d'ajuster en conséquence le délai pendant lequel la dérogation au taux actuel de 40% restera applicable pour les travaux relatifs aux ouvrages de protection.

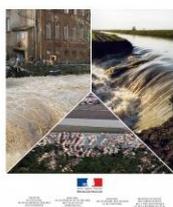
« Mise en œuvre du plan « submersions rapides » sur les territoires touchés par la tempête Xynthia » ; Christian PITIE, Ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts Coordonnateur de la mission et Annick HELIAS, Membre permanent du CGEDD ; Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) ; Juin 2013

Instruction aux préfets pour accélérer les travaux de réalisation des digues

Philippe MARTIN, ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, a signé une instruction aux préfets pour accélérer les travaux de réalisation des digues dans les départements touchés par la tempête Xynthia, tiré des recommandations de la mission du CGEDD et leur demandent notamment :

- d'utiliser la procédure simplifiée d'autorisation prévue dans le code de l'environnement, pour une liste de projets ayant un impact limité sur l'environnement ;
- d'expérimenter la déconcentration de la labellisation par les services de l'État des projets de digues, ce qui clarifiera et simplifiera le dispositif pour les porteurs locaux de projets.

Plan submersions rapides



Un bilan de la mise en œuvre de cette instruction sera fait par le Ministre au début de l'année 2014, avec les services de l'État et l'ensemble des élus concernés.

www.developpement-durable.gouv.fr, Communiqué de Presse, Philippe MARTIN, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Paris, le jeudi 24 octobre 2013

Elaboration des plans de gestion des risques d'inondation (PGRI)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne « inondations », qui doit être déclinée en France sous la forme d'une Stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI), une circulaire précise les conditions d'élaboration des PGRI et des cartes de risques. Les PGRI devront être mis en place obligatoirement, « autant que possible d'ici fin 2016 », et seront élaborés à l'échelle des bassins et des territoires à risques importants d'inondations. Ils devront être « co-élaborés par l'État et les collectivités », en « prenant en compte les spécificités locales » et seront « opposables aux documents d'urbanisme, aux plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) et aux autres décisions administratives dans le domaine de l'eau ». La circulaire rappelle enfin que les cartes « directive inondations », qui ne se substituent pas aux cartes d'aléas des PPRI mais « peuvent être l'occasion d'une révision des PPRI les plus anciens », doivent être arrêtées d'ici au 22 décembre 2013. La phase de consultation du public sur les futurs PGRI sera lancée le 19 décembre 2014.

[Circulaire du 14 août 2013 relative à l'élaboration des plans de gestion des risques d'inondation et à l'utilisation des cartes de risques pour les territoires à risque important d'inondation](#)

La gestion des milieux aquatiques : une nouvelle compétence pour les communes ?

Le projet de loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles prévoit de confier aux communes, tout en la transférant de plein droit, à compter du 1er janvier 2016, aux communautés et aux métropoles, une nouvelle compétence: la gestion des milieux aquatiques, qui recouvre « l'entretien et l'aménagement des cours d'eau » ainsi que « la prévention et la défense contre les inondations et la mer ». Les sénateurs ont voté le principe d'une taxe spécifique que communes, communautés ou métropoles pourront instaurer afin de financer les travaux permettant de réduire les risques d'inondation et les dommages causés aux personnes et aux biens. En contrepartie de cette taxe, le montant des primes d'assurances contre le risque inondation et celui des franchises devront tenir compte de la réduction des risques qui résultera des travaux de prévention réalisés. Le produit global de cette taxe serait plafonné à 40 euros par habitant résidant sur le territoire et réparti entre les contribuables assujettis aux taxes foncière, d'habitation et à la contribution foncière économique. Les sénateurs ont aussi complété les dispositions organisant le transfert aux EPCI à fiscalité propre de la gestion des ouvrages publics de protection contre les inondations ou les submersions en prévoyant que les charges qui seraient transférées par la région ou le département pourraient faire l'objet d'une compensation dans le cadre d'une convention. Les ouvrages appartenant à l'Etat ne seraient transférés, quant à eux, que dans un délai de 10 ans.

www.maire-info.com, 18 octobre 2013

Zones humides : des pistes pour le nouveau plan national

Dans le cadre du nouveau plan, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) propose de lister les pistes d'évolution de la fiscalité dommageable aux milieux humides en leur donnant un ordre de priorité. Le verdissement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en faveur des communes faisant le choix de protéger les zones humides est également une piste à envisager, de même qu'une moindre taxation du foncier situé en zone humide et une défiscalisation des travaux de restauration ou d'entretien. Le rapport recommande la reconnaissance juridique des zones humides dans le Code de l'urbanisme sous forme de zonage spécifique dans les documents d'urbanisme (PLU, Scot) et propose de doter les zones humides de structures maître d'ouvrage dotées de chartes de territoire élaborées de manière concertée et opposables à l'ensemble des acteurs. Il est par ailleurs préconisé de maintenir un groupe national des zones humides élargi aux représentants des collectivités. Le CGEDD invite enfin les agences de l'eau, mais aussi la future agence de la biodiversité et les pôles relais existants à amplifier leurs efforts pour mobiliser les collectivités territoriales et susciter des structures de gestion de leurs zones humides.

Localtis.info, 8 octobre 2013

Rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable, MEDDE, juin 2013
« Évaluation du Plan national d'action pour les zones humides 2010-2013 (PNZH) »

Politique de l'eau : l'objectif de « bon état écologique » ne sera pas probablement pas atteint en 2015

Si le rapport juge efficace certains éléments de la politique de l'eau française (organisation par bassins, Agences de l'eau), l'objectif d'atteinte du « bon état écologique » des deux tiers des masses d'eau d'ici 2015 ne sera « probablement pas atteint », les efforts à consentir pour y parvenir se révèlent « très coûteux » et « laborieux », et « les progrès accomplis se heurtent parfois à d'autres politiques publiques ». Le rapport critique le trop grand nombre de services d'eau et d'assainissement, et relève que les moyens financiers de la politique de l'eau en France sont jugés « importants », mais pas toujours utilisés à bon escient.

www.maire-info.com; 17 septembre 2013

Rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable, MEDDE, juin 2013
« Évaluation de la politique de l'eau »





Le Giec publie son cinquième rapport d'évaluation

Le rapport confirme, pour l'essentiel, les précédents : le climat mondial s'échauffe (de 0,8°C en moyenne entre 1901 et 2010), la période 1981-2010 est probablement la plus chaude observée depuis 1300 ans, très majoritairement provoqué par une hausse des concentrations de gaz à effet de serre (GES), fruits des activités humaines ; le niveau moyen mondial de la mer s'est élevé d'environ 20 cm depuis le début du XXème siècle, et la couche supérieure de l'océan (0-700 m) s'est réchauffée entre 1971 et 2010. D'après le 5ème rapport, au rythme d'émissions de GES actuel, l'augmentation des températures serait de l'ordre de 4°C à la fin du siècle, avec des conséquences très importantes sur la fonte des glaces et le niveau des mers (hausse d'environ 60 cm).

[Les Echos, vendredi 27 et samedi 28 septembre 2013, p.6](#)

Obtention de la certification « Démarche qualité des eaux de baignade »

Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale



Daniel FASQUELLE, président de la CCMTO, et Jean-François RAPIN, vice-président en charge notamment de la qualité des eaux de baignade, ont reçu la certification « Démarche qualité des eaux de baignade » pour les plages de MERLIMONT, CAMIERS, CUCQ et LE TOUQUET. Cette certification est une démarche de garantie qui assure aux touristes une qualité de l'eau des plages du littoral montreuillois.

[La Voix du Nord, jeudi 24 octobre 2013, p.11](#)

Étang de BERRE

Le Gipreb (Syndicat mixte de l'Etang de BERRE) a également reçu la certification qui valorise l'ensemble des efforts engagés par les 10 communes du pourtour de l'étang de BERRE pour assurer une bonne maîtrise de la qualité des eaux de baignade. Grâce un partenariat entre les services du Gipreb, ceux de l'Agence régionale de la Santé, le laboratoire départemental des Bouches du Rhône et les services municipaux chargés de la surveillance des plages, les drapeaux du logo devraient fleurir sur les 14 plages ouvertes à la baignade.

www.etangdeberre.org



Bassin d'ARCACHON : création du parc naturel marin

Lors du 3e Congrès mondial des aires protégées, le ministre de l'Ecologie, Philippe MARTIN, a annoncé la création officielle du parc naturel marin du bassin d'ARCACHON, 6ème parc du genre en France, ainsi que la mise à l'étude d'un parc naturel marin autour du CAP CORSE. La France et l'Italie devraient également élaborer une candidature conjointe pour l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco du parc marin international des bouches de BONIFACIO et du parc national de l'archipel de la Maddalena, en Sardaigne.

www.localtis.info, lundi 28 octobre 2013

La région AQUITAINE se dote d'un « scénario réchauffement climatique à l'horizon 2100 »

L'étude, commandité par Alain ROUSSET, président de la région, pour aider les décideurs à anticiper le changement climatique, relève que la région Aquitaine, sous forte emprise de l'anticyclone des Açores, est une des régions de France où le réchauffement risque d'être le plus fort. Sur le littoral ou les estuaires, 400 bâtiments ou ouvrages sont potentiellement menacés par l'érosion. En mer, le rapport prédit une présence accrue, déjà relevée depuis 30-40 ans, d'espèces à affinité tropicale, comme la daurade coryphène ou la carangue coubali, mais à l'inverse moins d'espèces boréales comme le maquereau, qui migreraient vers le nord, d'où une évolution des possibilités de pêche.

Localtis.info, 5 septembre 2013

« Prévoir pour agir, la Région Aquitaine anticipe le réchauffement climatique », rapport scientifique coordonné par Hervé LE TREUT, directeur de l'institut Pierre-Simon Laplace, membre de l'académie des sciences et expert auprès du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat (GIEC), Edité par les Presses Universitaires de Bordeaux (PUB)

Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt Hydrolienne

A l'occasion d'un déplacement à CHERBOURG, François HOLLANDE a annoncé, le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) Hydrolienne qui portera sur 3 à 4 fermes-pilotes de 5 à 10 machines chacune. Ces éoliennes sous-marines seront testées dans le RAZ BLANCHARD (puissant courant de renverse passant au large de la pointe du Cotentin) et dans le passage de FROMVEUR (entre les îles bretonnes d'Ouessant et de Molène). L'Etat devrait investir plusieurs dizaines de millions d'euros, financés par les investissements d'avenir. Le tarif d'achat de l'électricité est fixé à 173 euros/MWh.

www.journaldelenvironnement.net ; 30 septembre 2013

L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse rend les coûts transparents

L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a mis en ligne sur son site internet un observatoire des coûts des investissements liés à l'eau dans le but d'aider les collectivités à mieux encadrer le prix des travaux dans leurs cahiers des charges. Le site compte six rubriques : assainissement, pollution industrielle, pollutions agricoles et pesticides, préservation et restauration des milieux aquatiques, gestion quantitative, eau potable. L'outil met en évidence les coûts moyens des investissements liés à l'eau. Cet observatoire s'est nourri des observations de l'agence, via les demandes de subventions (études et travaux), et des partenaires (services de l'Etat, bureaux d'études, etc). www.eaurmc.fr/observatoire-des-couts



Lancement de la construction d'un nouveau lycée maritime à SAINT-MALO

Le président de la Région Pierrick MASSIOT et le maire de SAINT-MALO, René COUANAU, ont lancé officiellement la construction du futur lycée maritime destiné à accueillir 300 élèves en section professionnelle maritime pour les former aux métiers de la mer.

www.bretagne.fr, L'actualité de la Région Bretagne, Semaine du 17 octobre au 24 octobre

AQUIMER : appel à manifestation d'intérêt pour le transport de poisson vivant

Le Pôle AQUIMER, pôle de compétitivité de BOULOGNE-sur-MER, lance un AMI sur la mise en place d'un module de transport innovant pour les poissons vivants, technique, qui devrait permettre d'apporter une valeur ajoutée supplémentaire aux poissons pêchés ou élevés en France. Entreprises, centres techniques, laboratoires de recherche sont invités à soumettre leur candidature dès lors que leur projet concerne l'intégration des contraintes de transport du poisson vivant dans la chaîne logistique ; l'adaptation du matériel de transport ; la sélection des espèces concernées ; des outils de traitement de l'eau durant le transport ; l'alimentation des poissons ; l'anesthésie du poisson et la gestion des pathogènes.

www.poleaquimer.com

PlanetSolar : retour de campagne

Après avoir vogué pendant 156 jours, sur plus de 20 000 kilomètres en sensibilisant, à chaque escale, le grand public aux enjeux climatiques et en promouvant l'énergie solaire, le plus grand vaisseau solaire au monde a démontré qu'il pouvait être exploité à des fins concrètes, en accomplissant avec succès une campagne inédite de mesures scientifiques le long du Gulf Stream, réalisée en collaboration avec l'Université de Genève (UNIGE). Cette campagne 2013 a notamment été marquée par un nouveau record de la traversée transatlantique réalisée en 22 jours. Le capitaine du bateau, Gérard d'ABOVILLE, a qualifié cette campagne de « périple enrichissant ».

www.planetsolar.org, mardi 10 septembre 2013

SNSM: Xavier de LA GORCE élu président

Xavier de LA GORCE, ancien secrétaire général de la mer, auprès du Premier ministre de 2004 à 2008, membre de l'Académie de marine, et du bureau du Conseil National de la Mer et du Littoral, a été élu, pour un mandat de six ans, président de la SNSM, suite à la démission du vice-amiral d'escadre Olivier LAJOUS. Ce dernier avait suscité la polémique au sein de l'institution en préconisant peu après son arrivée l'idée d'une profonde réforme du mode d'indemnisation des opérations de sauvetage ainsi qu'une remise à plat de leurs besoins. Xavier de LA GORCE a annoncé le lancement d'un groupe de réflexion sur les missions de la SNSM et la question de la gratuité des secours.

www.lemarin.fr; 11 septembre 2013 et 26 septembre 2013

Ifremer : François JACQ, nouveau Président-directeur général

Après avoir occupé, depuis avril 2009, le poste de Président-directeur général de Météo-France, François JACQ succède à Jean-Yves PERROT, et est nommé Président-directeur général de l'Ifremer sur décision du Conseil des Ministres du 11 septembre 2013.

Communiqué de presse Ifremer, Paris le 12 septembre 2013

OUTRE MER

Les Agences des 50 pas géométriques reconduites pour 2 ans

La loi vise à prolonger la durée de vie des Agences jusqu'au 1er janvier 2016 et permet de faciliter la reconstitution des titres de propriété en GUADELOUPE, en GUYANE, en MARTINIQUE, à LA REUNION, à MAYOTTE et à SAINT-MARTIN, en modifiant l'article 35 de la loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM) qui prévoyait la création d'un GIP chargé de la reconstitution des titres de propriété dans ces territoires. Or le décret d'application qui devait être pris en application de l'article 35 n'a jamais été publié. La mission de reconstitution des titres de propriété pourra ainsi être confiée dans chaque collectivité ultramarine concernée soit à un GIP, soit à un opérateur existant œuvrant dans le domaine du foncier.

LOI n° 2013-922 du 17 octobre 2013 visant à prolonger la durée de vie des agences pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des cinquante pas géométriques et à faciliter la reconstitution des titres de propriété en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à La Réunion, à Mayotte et à Saint-Martin (1), JORF du 18 octobre 2013

La REUNION : progression de la fréquentation hôtelière

Dans son enquête mensuelle sur la fréquentation hôtelière à LA REUNION, l'Insee note une légère embellie pour le mois de mai 2013. La fréquentation des hôtels classés réunionnais progresse de 3,1 % par rapport au mois de mai 2012 et atteint 70 400 nuitées. Toutefois, entre mars et mai la fréquentation hôtelière recule de 4% par rapport à la même période l'année dernière.

www.zinfos974.com, 1^{er} octobre 2013



GUADELOUPE : l'aide d'urgence chlordécone pour 128 pêcheurs

Suite à l'arrêté préfectoral limitant la pêche à cause de la contamination par le chlordécone, 128 pêcheurs guadeloupéens vont recevoir l'aide d'urgence, pouvant atteindre jusqu'à 14 100 euros en zone d'interdiction totale. Pour les 44 marins pêcheurs situés en zone d'interdiction partielle, le montant de l'aide prévoit 3 750 euros de l'État.

www.lemarin.fr, mercredi 30 octobre 2013

GUADELOUPE : lancement d'une vaste opération d'aménagement des plages

Pilotée par la Société d'économie mixte d'aménagement de la Guadeloupe (Semag), en tant que maître d'ouvrage délégué pour le compte de la Région, l'opération concerne plus de 80 plages. Dans une première phase, six sites pilotes, répartis sur l'ensemble de l'île, sont concernés: Grande-Anse à Trois-Rivières, Grande-Anse à Deshaïes, Souffleur à Port-Louis, Malendure à Bouillante, Vieux-Fort à Saint-Louis de Marie-Galante, et Bananier à Capesterre Belle-Eau. Les installations à prévoir seront étudiées au cas par cas et varieront en fonction de la fréquentation, de l'espace et de la volonté des communes (qui ont toutes approuvé le projet et transféré la maîtrise d'ouvrage à la Région). Toute une palette d'équipements sont envisagées tels que douches, toilettes, carbets, pistes cyclables, poubelles, locaux dédiés à la location de matériel de plages, parkings, et restaurants.

servirlepublic.fr; newsletter du 30 octobre 2013

EUROPE

UE : accord sur la Politique Commune de la Pêche (PCP) mais report du vote sur la pêche profonde

Le Conseil de l'UE a adopté deux textes constituant le paquet législatif de la réforme de la PCP. Le premier texte est « une proposition de règlement relatif à la PCP » qui prévoit que la gestion des stocks halieutiques (totaux admissibles de captures, quotas...) soit effectuée « sur la base du rendement maximal durable (RMD) découlant des avis scientifiques ». Il interdit les rejets d'espèces mais introduit « un certain nombre d'instruments de flexibilité », et prévoit un nouveau mode de gouvernance régionalisé pour la protection des poissons juvéniles et des espèces vulnérables. Le deuxième projet de règlement porte sur l'organisation commune des marchés (OCM) dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture et touche notamment au marquage et à l'étiquetage des produits (zone de capture, engin utilisé...). Le même jour, la commission pêche du Parlement devait se pencher sur la proposition de la Commission européenne de refonte de la politique de la pêche profonde, présentée en juillet 2012 mais le vote a été reporté.

www.actu-environnement.com, 21 octobre 2013

Le Fonds européen des affaires maritimes et de la pêche au Parlement

Le Parlement européen a donné son accord au rapport amendé du député Alain CADEC sur le Fonds européen des affaires maritimes et de la pêche (Feamp), qui doit permettre d'appliquer la réforme de la Politique Commune de la Pêche (PCP) et qui répartira les 6,4 milliards d'euros réservés au secteur pour la période 2014-2020. Les députés ont rejeté une proposition visant à réintroduire les aides à la construction de nouveaux navires, mais on introduit des subventions destinées au remplacement des moteurs pour les bateaux de moins de 12 mètres et les compensations pour les arrêts temporaires d'activité. Le trilogue avec la Commission et le Conseil, pour adopter une version définitive du 3ème volet de la PCP va donc pouvoir commencer.

www.lemarin.fr, 23 octobre 2013

Planification spatiale et GIZC : adoption du rapport THOMAS

La commission de la pêche du Parlement européen a adopté un rapport sur la planification spatiale et la GIZC présenté par Isabelle THOMAS, outils nécessaires pour que les Etats de l'Union définissent leurs propres stratégies maritimes et qu'ils puissent éviter les conflits d'usage entre les activités. Les amendements se sont portés sur la nécessité de remettre la dimension humaine et économique dans la directive qui était au départ trop environnementaliste. Un amendement permettant de définir les sous-régions marines par chaque Etat membre en fonction de ses institutions a également été voté, ce qui devrait permettre à la Bretagne de ne plus être coupée en trois.

[Le Marin](http://LeMarin.fr), vendredi 25 octobre 2013, p.5

PORTS TRANSPORTS PLAISANCE

Industrie nautique : recul du marché français pour les industriels en 2013

Selon les chiffres communiqués début septembre par la Fédération des Industries Nautiques (FIN), le nombre de bateaux neufs immatriculés pourrait reculer de 20 à 25% en 2013 et le marché de l'occasion pourrait lui, reculer de 3 à 5%, avec une baisse des ventes de bateaux à moteur (-5%) mais une stabilité des ventes de voiliers.

www.lemarin.fr, 5 septembre 2013

Taxe foncière : les ports de plaisance inquiets

La loi de Finances rectificative de 2012 impose de nouveaux calculs de la taxe foncière des ports de plaisance qui seraient désormais imposés selon une nouvelle valeur locative des postes d'amarrage, fixée à 110 euros en Méditerranée, 80 euros pour les autres ports maritimes et 55 euros pour les ports fluviaux, quelle que soit la taille ou la qualité des installations, ce qui, selon les estimations, impliquerait une hausse conséquente, parfois du double, de la redevance mensuelle due par les plaisanciers. www.lemarin.fr, 24 Octobre 2013

Navire du futur : lancement du deuxième AMI

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) a lancé le 2^{ème} Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) consacré au navire du futur, dans le cadre des investissements d'avenir. Doté de 30 millions d'euros d'aides publiques, l'AMI concerne les bateaux et navires de plaisance, de pêche, de transport maritime et fluvial, de marchandises et de passagers. Nouveauté, les fonctions d'interface port-navire ou navire-navire (avitaillement en carburant, évacuation des déchets...) et les structures offshores désignées comme des « zones d'activités en mer » pour la production d'énergie ou la production aquacole sont éligibles.

L'AMI se clôture le 28 novembre 2014.

www2.ademe.fr

PECHE

Pêches profondes en Europe : l'expertise de l'Ifremer

L'Ifremer a publié sur son site une expertise qui porte sur la définition des pêches profondes, la situation des ressources exploitées, les impacts sur l'environnement et les modalités de gestion.

wwz.ifremer.fr, mercredi 19 juin 2013



1,3 millions de Français pratiquent la pêche récréative en mer

D'après une enquête menée par l'Ifremer, en 2012, 20 400 tonnes de poissons, de crustacés et de céphalopodes ont été pêchées via cette activité. Les trois quarts de ces captures sont gardées (le reste est remis à l'eau), ce qui représente 5% des prélèvements de la pêche professionnelle. Les dépenses d'équipement sont évaluées en moyenne par pêcheur à 146€ par an, ce qui représenterait une dépense globale de 200 millions d'euros. 25% des pêcheurs récréatifs possèdent une embarcation utilisée pour la pêche en mer.

[Communiqué de presse Ifremer, Paris, 21 octobre 2013](#)

JURIDIQUE

ARCACHON : la papeterie Smurfit relaxée

Poursuivie pour pollution, la papeterie Smurfit-Kappa, basée à BIGANOS, a été relaxée, par le tribunal correctionnel de Bordeaux. Les juges ont estimé que l'entreprise ne peut être tenue pénalement responsable de l'éclatement, en juillet 2012, d'une cuve contenant plus de 4 000 m³ de liqueur noire, à base de soude, dont 100 m³ s'étaient retrouvés dans deux ruisseaux se déversant dans le bassin d'ARCACHON. Les parties civiles et le Parquet de Bordeaux ont décidé de faire appel.

www.lemarin.fr, 4 septembre 2013

TOURISME ET CULTURE

Tourisme : des assouplissements pour le classement des Offices de tourisme

Les critères mis en place par la loi de 2009 pour le nouveau classement des offices de tourisme (en catégorie 1, 2 et 3) se heurtaient aux réalités du terrain, aussi bien en zone rurale qu'en zone urbaine. L'exigence de période minimale d'ouverture posait des problèmes aux communes de moins de 5000 habitants, mais un arrêté modificatif, du 1er juillet 2013, vient de régler la situation. Les modifications concernent aussi le classement des stations de tourisme, redéfini par la loi de 2006, mais qui entre en vigueur pour certaines stations en 2014 et pour d'autres en 2018. Sur les 525 stations classées sur les anciens critères, seule une centaine a réussi à répondre aux nouvelles normes. C'est en ce sens que l'assouplissement des critères de classement qu'a annoncé Sylvia Pinel, permettrait une adéquation entre le classement de station tourisme et la catégorie de l'office.

Lagazette.fr, 23 octobre 2013

[Intervention de Madame Sylvia PINEL, ministre de l'artisanat, du commerce et du tourisme lors de l'ouverture du Congrès des offices du tourisme, Jeudi 17 octobre 2013](#)

Rapport d'information du Sénat sur l'application des dispositions de la loi du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques

Le rapport propose de créer un observatoire économique du tourisme pérenne, fiable et réaliste, d'intégrer le soutien à l'industrie du tourisme comme un objectif de politique économique majeur et mobiliser les moyens budgétaires s'y rapportant, de clarifier, assouplir et stabiliser le cadre technique et normatif contraignant aujourd'hui le développement des professionnels du tourisme, de clarifier la répartition des compétences entre collectivités en matière de tourisme de façon à renforcer l'efficacité de l'action publique, et enfin de mesurer l'impact sur l'industrie du tourisme de l'essor récent des technologies numériques et du développement de marchés parallèles venant concurrencer l'offre légale.

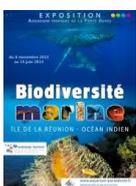
www.veilleinfotourisme.fr, 21 octobre 2013

A VOIR EXPOSITIONS

« Biodiversité marine de l'île de La Réunion »

Aquarium de la Porte Dorée, PARIS

Du 5 novembre 2013 au 23 mars 2014





« Oman et la Mer »

Le Sultanat d'Oman présente une exposition retraçant l'histoire fascinante qui rapproche la France du patrimoine maritime omanais.

Musée national de la Marine, PARIS

Du 16 octobre 2013 au 5 janvier 2014

A LIRE

« Populations et activités sur le littoral atlantique : enjeux fonciers, quelle gouvernance avec quels outils ? »

Association des CESER de l'Atlantique – Juin 2013



« La prévention des risques majeurs »

Direction générale de la prévention des risques, Ministère de l'Ecologie, du développement Durable et de l'Energie

www.developpement-durable.gouv.fr, 82 pages, septembre 2013

Grains de Sable N°1 - Lettre d'information de la mission « littoral » de l'ONF

L'Office National des Forêts publie « Grains de Sable », sa première lettre d'information sur la gestion des espaces naturels littoraux.

Pour y accéder : <http://onf.evenementcom.net/>

Etude économique des effets des aires protégées marines et côtières en Méditerranée

PLAN BLEU - Centre d'activités régionales du PNUE/PAM, Cahier 13 - octobre 2013

« L'extension du plateau continental au-delà des 200 milles marins : un atout pour la France »

Les avis du conseil économique, social et environnemental, sur le rapport présenté par M. Gérard Grignon, rapporteur au nom de la délégation à l'Outre-mer

Les éditions des journaux officiels ; octobre 2013, www.lecese.fr

« La performance économique de l'offre d'hébergement touristique marchand du littoral »

État des lieux de l'ensemble de l'offre littorale pour les trois façades de la France métropolitaine, analyse des performances de l'hôtellerie, de l'hôtellerie de plein air, des résidences de tourisme et des villages de vacances, réalisé à partir d'un échantillon de neuf stations.

Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services, Janvier 2013



AGENDA

Novembre 2013

Les mardis de la mer et des français à PARIS

« Élus pour la mer » ; Philippe FOLLIOU, Député du Tarn et Gwendal ROUILLARD, Député du Morbihan
Mardi 5 novembre 2013 ; Institut Catholique de Paris ; 17h30-19h, Entrée libre

4ème édition des Rencontres nationales « qualité des eaux de baignades » à GRAVELINES

Mercredi 13 et jeudi 14 novembre 2013

Organisé par Idéal Connaissances et parrainé par l'ANEL, cet événement associe également Dunkerque Grand Littoral et l'Agence de l'eau Artois Picardie. Les inscriptions se font sur le site internet de l'événement : www.rencontres-eauxdebaignade.com

L'ANEL dispose d'un code invitation dédié aux adhérents de l'ANEL qui souhaitent participer aux rencontres. Pour en bénéficier, veuillez nous contacter.

1ères Assises Nationales des Pêches de Loisir en mer et de la Plaisance à SAINT NAZAIRE

Jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2013

Colloque de l'AFEPTB à PARIS

Jeudi 14 et vendredi 15 novembre 2013

XXIIème CONGRES ACCD'OM 2013 ; « BILAN ET PERSPECTIVES »

Vendredi 15 et Samedi 16 novembre 2013 à PARIS

Restitution des travaux sur « L'approche concertée de la sécurité des activités nautiques dans une station nautique »

Lundi 18 novembre 2013 à PARIS

96ème Congrès AMF à PARIS

Lundi 18 novembre Journée Outre-mer à l'Hôtel de ville de Paris
les 19, 20, 21 novembre à Paris-Expo, porte de Versailles





Colloque LITEAU à BOULOGNE-sur-MER

« Connaitre pour agir : Apports de la recherche à la gestion des espaces littoraux et maritimes »
Jeudi 21 et vendredi 22 novembre 2013

Conseil d'administration de l'ANEL

Jeudi 28 novembre à 10h00 à l'Assemblée Nationale, PARIS

Premières Assises du port de pêche du futur à BOULOGNE-sur-MER

Jeudi 28 et vendredi 29 novembre 2013

Décembre 2013

Assises Nationales des Risques Naturels à BORDEAUX

Lundi 2 et mardi 3 décembre 2013

Comme lors de la précédente édition, l'ANEL, participe au comité de pilotage mis en place par le ministère de l'Ecologie, et pilote l'Atelier « **Risques côtiers : quels outils et quelles stratégies d'aménagement pour les territoires littoraux ?** », avec le GIP littoral Aquitain en co-pilote.

Toutes les infos et inscriptions sur: www.assises-risques-naturels.fr

9ème édition des Assises de l'Economie de la mer et du littoral à MONTPELLIER et SETE

Mardi 3 et mercredi 4 décembre 2013

Salon Nautique International de PARIS

Du 6 au 15 décembre 2013, Porte de Versailles

